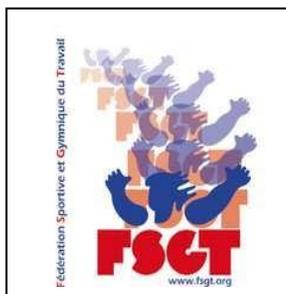




SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2019
à JONCY

Organisé par le Vélo Sport Joncynois



CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL F.S.G.T
DE CONTRELA MONTRE INDIVIDUEL

CLM TOUTES CATEGORIES *(hors M et C1)*

Course cycliste ouverte aux licenciés toutes catégories
Fsgt, Ufolep, Ffc, Ff Triathlon

Circuit de 18 km - 1^{er} départ à 14h00, puis toutes les minutes

CLM MINIMES ET CADETS 1

Circuit de 10 km - 1^{er} départ à 13h00, puis toutes les 2 minutes

Guidon de triathlète interdit

ECOLES DE VELO

Jeux et Course - Engagement sur place

Le classement du championnat concerne uniquement les coureurs fsgt71

Engagement par club avant le mercredi 18 Septembre 2019

à Richard BOSC 1 Champ de la maison 71370 OUROUX-SUR-SAONE

bosc.richard@wanadoo.fr - 07 86 38 49 05

Renseignements : vsjoncy.fr

Remise des récompenses à tous les participants présents vers 18h

CONDITIONS ET REGLEMENT

Contre-la-montre individuel cycliste ouvert aux licenciés fsgt, ufolep, ffc, ff triathlon et coureurs non licenciés munis d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du cyclisme en compétition.

Le classement du Championnat de Saône-et-Loire concerne uniquement les coureurs FSGT 71.

Les coureurs extérieurs à la fsgt71 figureront dans le classement «scratch».

Les départs se feront par catégorie de valeur dans l'ordre suivant : F-6-5-4-3-2-1+FFC

Les titres de « Champion départemental » seront attribués aux catégories 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - F

Les conditions d'engagements se feront par club avant le mercredi 18 septembre 2019 (voir détail sur les bulletins d'engagements). **Aucun engagement ne sera pris sur place.**

Les heures de départ seront sur le site de la fsgt71 et du VS Joncy le vendredi 20 septembre.

Le règlement est celui de la fsgt71 consultable sur le site officiel :

<http://www.fsgt71velo.fr/reglementCyclospor.php>

Quelques rappels :

Pour participer au classement du championnat de Saône-et-Loire, les coureurs devront avoir participés à un minimum de 3 courses fsgt en Saône-et-Loire

Pendant l'échauffement, interdiction de passer sur les lignes de départ et d'arrivée

Pour les Cyclotouristes et non-licenciés, la mention de la visite médicale autorisant la pratique du cyclisme en compétition est obligatoire (sur la licence ou certificat médical) - les catégories seront définies selon le règlement fsgt71.

Guidon de triathlète interdit pour les minimes et cadets 1

Stationnement :

Aucun stationnement ne sera autorisé aux abords des lignes de départ et d'arrivée.

Evolution des coureurs et suiveurs sur le parcours

La circulation sera à usage exclusif ce qui signifie que les coureurs auront priorités de passage aux intersections mais qu'ils devront rouler sur la partie droite de la chaussée, les routes étant ouvertes à la circulation.

Lorsqu'un coureur en rejoint une autre :

. Le coureur qui rejoint doit doubler en respectant un écart latéral de 2 mètres au minimum et en effectuant le dépassement exclusivement par la gauche.

. Le coureur doublé ne doit pas profiter du sillage de celui qui l'a doublé et doit rester à au moins 25 mètres.

Voiture suiveuse autorisée :

. Pour chaque coureur, un seul véhicule suiveur est autorisé.

. Le véhicule doit en permanence se tenir à 10 mètres minimum derrière le coureur.

. Le dépannage n'est autorisé qu'à l'arrêt, à droite de la chaussée et par l'arrière.

. Après le dépannage, le dépanneur pourra aider au redémarrage du coureur en le poussant en courant à pied.

. Sous aucun prétexte, le véhicule suiveur ne pourra venir à la hauteur du coureur.

La priorité est donnée au coureur qui rejoint :

. En conséquence, dès que le conducteur de la voiture suiveuse voit qu'il va être rejoint par un autre coureur, il se range sur le bas-côté droit de la route et s'arrête pour le laisser passer et il ne redémarre que lorsque le coureur adverse et sa voiture suiveuse sont passés.

Contrainte à respecter par le conducteur de la voiture qui rejoint :

. Le conducteur de la voiture suiveuse qui rejoint un autre ne doit pas doubler le coureur rejoint tant que l'intervalle entre les 2 coureurs est inférieur à 100m.

. Les véhicules ouvreurs et suiveurs doivent suivre l'itinéraire de délestage à l'approche de l'arrivée.

Le non-respect du règlement pourra aller jusqu'à la mise hors classement.

BULLETIN D'ENGAGEMENT CLM (hors M et C1) - Avant le Mercredi 18 Septembre 2019

Club : Responsable, Nom : Tel :

Coureur	Nom	Prénom	Catégorie	fsgt71	fsgt	Ufolep	FFC	Autre
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								

Conditions d'engagement :

- Soit par courrier et par club à l'aide de cet imprimé et joindre le règlement.
- Soit par mail et par club, l'inscription sera définitive seulement une fois le règlement reçu.

Prix d'engagement :

- 3,50€ par coureur pour les licenciés fsgt71
- 6€ par coureur pour les autres fédérations.
- Gratuit pour les minimes

Joindre obligatoirement le règlement par chèque à l'ordre du Vélo SportEngagement et chèques à retourner à l'adresse suivante :Richard BOSC 1 rue du champ de la maison 71370 OUROUX SUR SAONE ou bosc.richard@wanadoo.fr

Informations 07 86 38 49 05

BULLETIN D'ENGAGEMENT MINIMES et CADETS 1 - Avant le Mercredi 18 Septembre 2019

Club : Responsable, Nom : Tel :

Coureur	Nom	Prénom	Catégorie	fsgt71	fsgt	Ufolep		
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								

Conditions d'engagement :

- Soit par courrier et par club à l'aide de cet imprimé et joindre le règlement.
- Soit par mail et par club, l'inscription sera définitive seulement une fois le règlement reçu.

Prix d'engagement :

- 3,50€ par coureur pour les licenciés fsgt71
- 6€ par coureur pour les autres fédérations.
- Gratuit pour les minimes

Joindre obligatoirement le règlement par chèque à l'ordre du Vélo Sport

Engagement et chèques à retourner à l'adresse suivante :

Richard BOSC 1 rue du champ de la maison 71370 OUROUX SUR SAONE ou bosc.richard@wanadoo.fr

Informations 07 86 38 49 05